



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE SAUBENS



**IMPORTANT
A CONSERVER**

"Le risque fait partie de notre quotidien. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. Ce guide simple, est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures à prendre pour s'en protéger."

Jean-Marc Bergia, Maire

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le DICRIM est un document d'information municipal sur les risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune;

Il indique les mesures de prévention et de protection, ainsi que les mesures devant être mises en œuvre en cas de survenance d'un risque.

L'objectif de cette information préventive est de rendre les habitants conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et informés sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages.

La Préfecture de Haute Garonne a établi un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui fait apparaître pour notre commune :

- ➡ **risque d'inondation**
- ➡ **risque de rupture du barrage de Cap de Long**
- ➡ **risque de mouvement de terrain**

Pour ces risques, la mairie met en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est un outil opérationnel pour coordonner les moyens de secours sur le terrain.

A ces risques spécifiques s'ajoutent les risques suivant :

- ➡ **Risque météorologique**
- ➡ **Risque de transport de matières dangereuses**

SOMMAIRE

- Risque inondation
- Risque rupture de barrage
- Risque mouvement de terrain
- Risque météorologique
- Risque transport de matière dangereuse



RISQUE INONDATION

Crue de plaine de la Garonne et de la Lousse



Saubens est situé sur la rive droite de la Garonne et peut connaître des risques de crues. Il s'agit de crues lentes et progressives. Ce risque est mis en évidence dans le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

La plus haute crue date de 1875 (Plus Hautes Eaux Connues et crue de référence) et pour la Lousse (cf Jacques)

Depuis, des aménagements sur la Garonne (barrage) et la Lousse ont été faits afin de mieux réguler ces deux cours d'eau.

Notre Plan Local d'Urbanisme prend en compte ces zones à risque en délimitant des zones non constructibles.

Mais des inondations sont toujours possibles

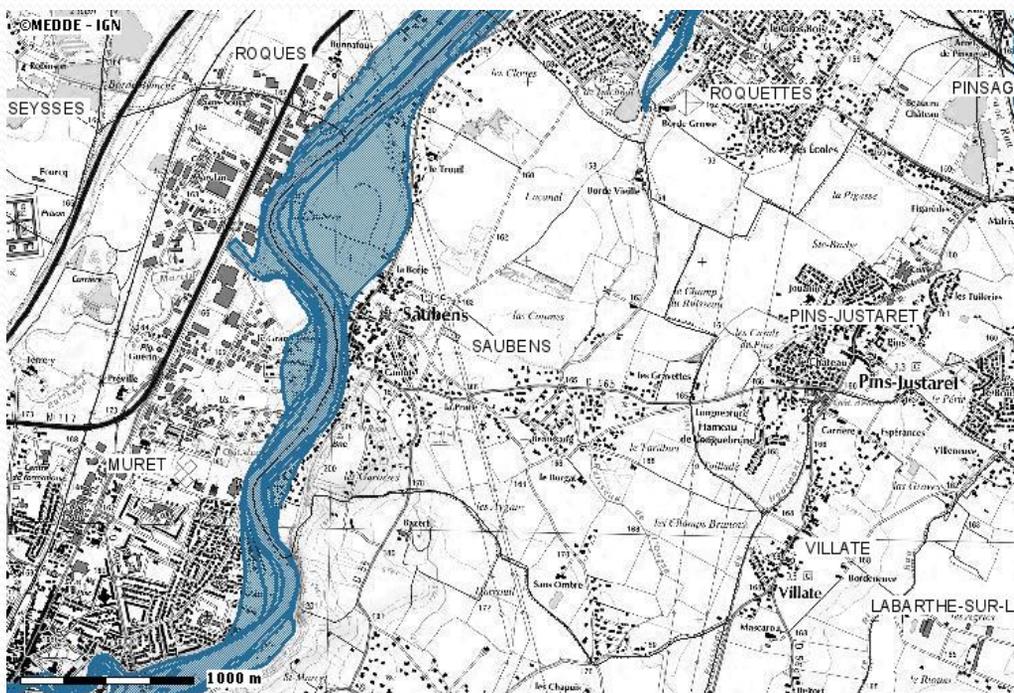
Liste des catastrophes naturelles recensées sur la commune

Inondations : 1999, 2000, 2005, 2009 (à compléter)

Les zones concernées :

- Rue principale
- Place de l'Eglise
- Chemin du Port
- Chemin de Roquettes

Carte zones inondables



En cas d'inondation, l'alerte donnée au Maire par la Préfecture ou la Gendarmerie, sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant le nom de la rue et la conduite à tenir

MOYENS D'ALERTE



Mégaphones



Cloches



Des messages défileront sur le panneau lumineux et un mail sera envoyé à la liste de personnes inscrites sur le Saubens Malin

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant :



à l'intérieur d'un bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

à l'extérieur :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue.
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

Pendant :



- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance
 - radio : Sud Radio 101.4, France Inter 87.9, France Info 105.5
 - mairie : 05.61.56.89.75
 - internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Se conformer aux directives des services de secours.
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines).
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants veillent sur eux

Après :



- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les ????



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

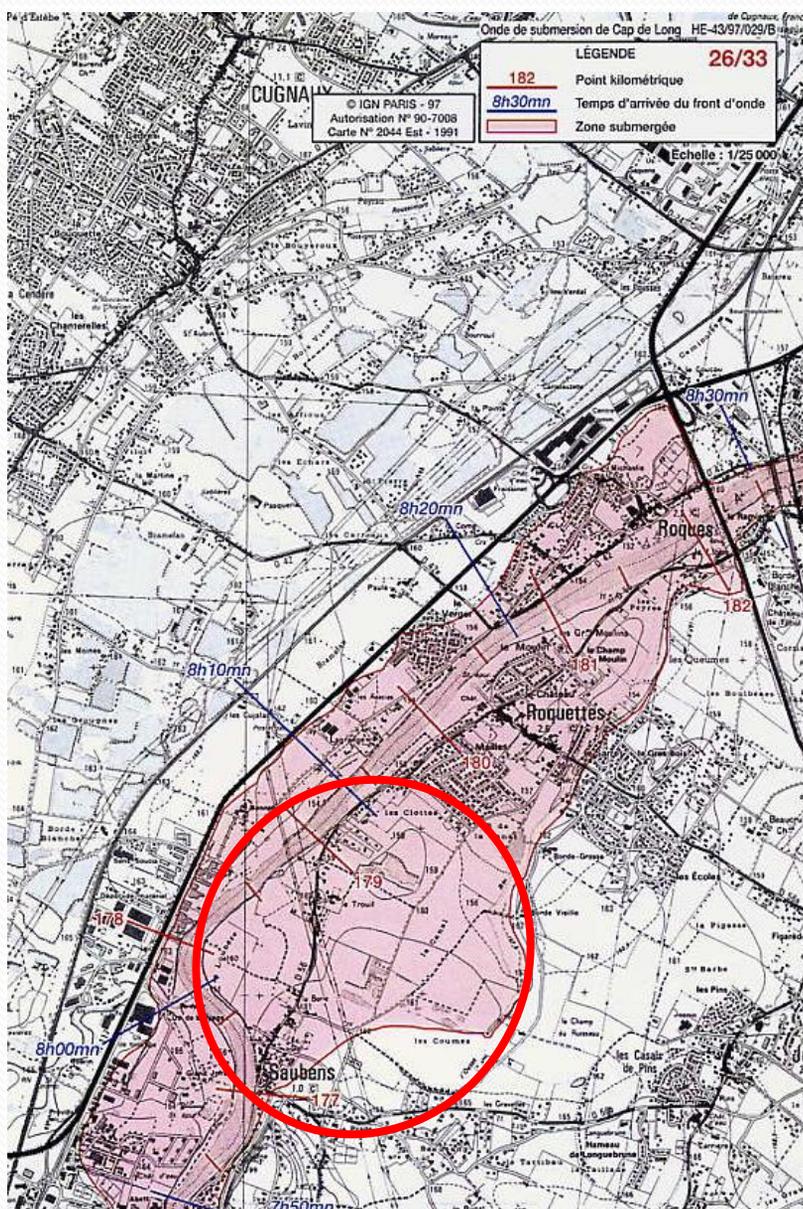
Notre commune est concernée par le barrage de Cap de Long, dans le département des Hautes Pyrénées, dont la rupture conduirait à une vague de submersion d'environ 7m de hauteur et dont le temps d'arrivée est estimée à 7h. Ce risque est extrêmement faible.

Les zones concernées:

Les zones concernées se situent :

- Route Principale,
- Place de l'église
- Rue du Général Carretier
- Impasse de la Garonne,
- Chemin du port
- Route de Roquettes...

Le plan d'évacuation concernerait 1500 personnes environ



Diffusion de l'alerte

Le maire reçoit l'alerte du service de veille de la Préfecture et l'information à la population sera mise en œuvre localement à l'aide d'une sonorisation mobile

ALERTE



- Mégaphone
- Cloches
- Panneau lumineux
- Mail et/ou SMS

Que devez vous faire ?

- Gagnez le plus rapidement possible les **zones sécurisées du haut** de la commune en utilisant les itinéraires spécifiques mis en place par les services municipaux notamment RD 56, route de Pins...



- **Pensez à aider ses voisins et les personnes isolées ou handicapées**

- **Se diriger vers le plateau des sports**

- **Prendre avec soi:**

- Les documents d'identité et bancaires
- Des vêtements de rechange et des couvertures
- Les médicaments si vous êtes sous traitement particulier
- Les animaux domestiques



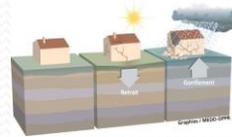
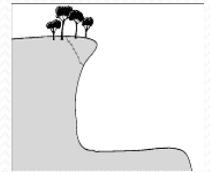
Ne pas revenir sur ses pas et attendre l'ordre des autorités pour regagner son domicile



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Saubens est concernée par des risques de mouvement de terrain de 3 sortes:

- **Erosion le long des berges, localisée le long de la Garonne**
- **Glissement de terrain sur le haut du plateau des Garosses**
- **La sécheresse avec le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux**



Actions mise en place par la commune :

- Panneaux d'information et de balisage dans la zone d'érosion,
- Travaux de confortement de la paroi dans cette même zone (sous autorisation de l'Etat, à l'heure actuelle)
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de Révision,

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.



Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
 Grand Froid	 Avalanches

Les phénomènes météorologiques sont les suivants :

- Vent violent
- Orages
- Pluie-inondation
- Grand froid
- Canicule
- Neige-verglas

ALERTE

Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance établies par Météo France

-  **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
-  **Soyez très vigilant;** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  **Soyez attentifs;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
-  **Pas de vigilance particulière.**

meteofrance.com

En cas de tempête

Que devez-vous faire ?

Avant:

- Eviter les déplacements
- Fermer les portes, fenêtres et volets

Pendant



- Rester à l'intérieur des bâtiments en dur
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



- Écouter la radio
- Limitez votre vitesse sur route



- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Après

- Ne pas toucher aux fils électriques tombés
- Couper ou faire couper les branches ou les arbres tombés



En cas de neige ou verglas

Que devez-vous faire ?

Pendant

- Eviter de prendre la route
- Déneiger le trottoir devant votre habitation



En cas de canicule

Que devez-vous faire ?

Pendant

- Les personnes de + de 65 ans peuvent s'inscrire en mairie
- Boire régulièrement de l'eau
- Maintenir portes et volets fermés
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes





Risque de transport de matière dangereuse par canalisation

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

Types d'effets

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables)
- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique

Que devez-vous faire ?

Pendant



- **Enfermez-vous dans un bâtiment**



- **Bouchez toutes les arrivées d'air**



- **Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre**



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux**



- **Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours là où vous êtes.**

LES MOYENS D'INFORMATION

Dès que l'alerte est donnée, les services municipaux informent régulièrement la population de la situation à l'aide d'un portevoix. Chacun peut s'informer de l'aggravation des risques et des consignes de sécurité en écoutant ou en consultant :

Informations régionales et nationales:

Radio : Sud Radio 101.4 FM, France Inter 87.9 FM France Info 105.5 FM

Préfecture de la Haute Garonne : 08.20.10.01.10

Site internet de la Prévention des crues : www.vigicrue.ecologie.gouv.fr

Boîte vocale Météo France : 08.92.68.02.31

Site internet Météo France : www.meteofrance.com

Informations communales

Mairie: 05.61.56.89.75

Site internet : www.mairie-saubens.com

Message sur le panneau lumineux, mail

En cas de coupure d'électricité, prévoir un poste de radio à pile, un téléphone filaire

Dans tous les cas, il convient de garder son calme

NUMEROS UTILES

Mairie : 05 61 56 89 75

Sous-préfecture: 05.34.46.38.08

SAMU : 15

Pompiers: 18 ou 112

Gendarmerie: 17

Urgence GAZ GDF : 0 810 131 433

EDF: 0 972 675 031

GAZ : 0800 473 333

TELECOM : 1013